



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service eau, nature et biodiversité  
Unité gestion des procédures environnementales

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

-----

**RECEPISSE DE DECLARATION DE SUCCESSION**

le préfet du Morbihan  
chevalier de la Légion d'honneur  
chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le titre 1<sup>er</sup> du livre V de la partie législative du code de l'environnement ;

Vu le titre 1<sup>er</sup> du livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement, notamment les articles R.181-47 et R.512-49 ;

Vu l'arrêté d'autorisation délivré le 03 décembre 1985 à la société Ets JARNO pour l'exploitation d'une unité de transformation du bois située route d'Auray 56330 CAMORS ;

RECONNAIT avoir reçu le 25 mai 2021 de la société JARNO BOIS, dont le siège social est situé 31 rue de la Forêt 56330 CAMORS, la déclaration prévue par l'article R.181-47 du code susvisé, afin de poursuivre l'exploitation de l'unité de transformation du bois située 31 rue de la Forêt 56330 CAMORS, et précédemment gérée par la société Ets JARNO.

Le déclarant devra strictement se conformer aux prescriptions annexées aux actes délivrés précédemment.

Vannes, le 09 septembre 2021

Pour le préfet et par délégation  
Pour le DDTM et par délégation  
Le chef d'unité

Jean-Louis Girard

**Société JARNO BOIS  
A l'attention de Mme Le Cadre  
31 rue de la Forêt  
56330 CAMORS**

Copie à :

- M. le sous-préfet de Lorient
- M. le maire de Camors
- M. le DREAL UD56